

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEaubonne, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/04

RETROCESSION DE PARCELLE DE L'AMSOM HABITAT A LA COMMUNE DE LONGUEAU

La séance étant ouverte, Monsieur MARIE adjoint à l'urbanisme expose au conseil municipal que,

L'AMSOM Habitat procède actuellement à la construction de 27 logements rue de la République.

Il s'avère que le foncier de fait actuel du chantier de construction empiète sur l'angle des rues de la République et François Mitterrand au niveau du trottoir.

L'AMSOM souhaite alors rétrocéder à l'euro symbolique ce foncier d'environ 5 m² correspondant à une partie de l'angle de l'emprise du chantier sur le trottoir actuel à la commune de Longueau.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : se prononce favorablement sur, et émet son accord pour cette rétrocession de 5 m² dans le domaine public communal

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

28 MAR 2025

ID : 080-216004659-20250326-2025_03_26_04-DE

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire, à défaut l'Adjoint délégué à intervenir à tout document dans le cadre de la procédure de rétrocession.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

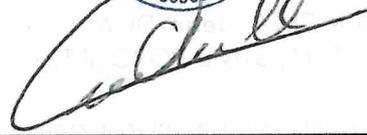
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX



Pascal DURDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR 2025
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.